

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

« Procès-verbal »

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents : Mmes ARNOUX L. BILLAUD C. CORRE W. PLUCHON MT. RETAILLEAU MC. ROUSSIERE A. SUREAU MO. MM. BOINOT F. CAILLEAUD C. CAVOLEAU D. COUTELEAU T. ENON F. GAUTHIER D. GEFFARD R. GRAVOUIL J. GUÉRIN A. LANDREAU B. MÉNARD JD. MERLET A.

Absents excusés : Madame Véronique BRIN a donné pouvoir à Monsieur Anthony MERLET
Madame Valérie THOMAZEAU a donné pouvoir à Madame Ludivine ARNOUX

Absentes : Madame Nathalie HOUDAILLE, Madame Aurélie BLAY

En vertu de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Madame Caroline BILLAUD comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. M. COUTELEAU fait remarquer une erreur matérielle sur le numéro des délibérations 2022 au lieu de 2023.

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

Numéro d'ordre	Objet
DEL-2023-026	Travaux d'aménagement du quartier d'habitation Les Hauts de la Salette : validation de l'avant-projet définitif
DEL-2023-027	Travaux de dépollution, désamiantage et déconstruction d'anciens bâtiments de la CAVAC
DEL-2023-028	Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le conseil municipal.

En préambule, présentation des enfants du CME et de leur projet.

Les enfants ont présenté les projets du mandat :

- Collecte de dons au profit du secours catholique lors du marché de la St Epourail du 3 juin 2023. Les enfants du CME demandent aux conseillers municipaux adultes de réaliser des pâtisseries qui seront distribuées lors du marché.
- Participation au repas de Printemps (service à table, jeux)

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Aurélie BLAY a adressé sa démission. Celle-ci a été transmise à la Préfecture. Dès qu'elle sera prise en compte par les services de la Préfecture, le conseiller suivant arrivant sur la liste sera contacté pour intégrer le conseil municipal.

1- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUARTIER D'HABITATION LES HAUTS DE LA SALETTE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention en date du 26 décembre 2019, par laquelle la Commune de La Gaubretière a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée une mission de mandat pour la réalisation des travaux d'aménagement du Quartier d'habitation Les Hauts de la Salette,

Vu l'Avant-projet définitif,

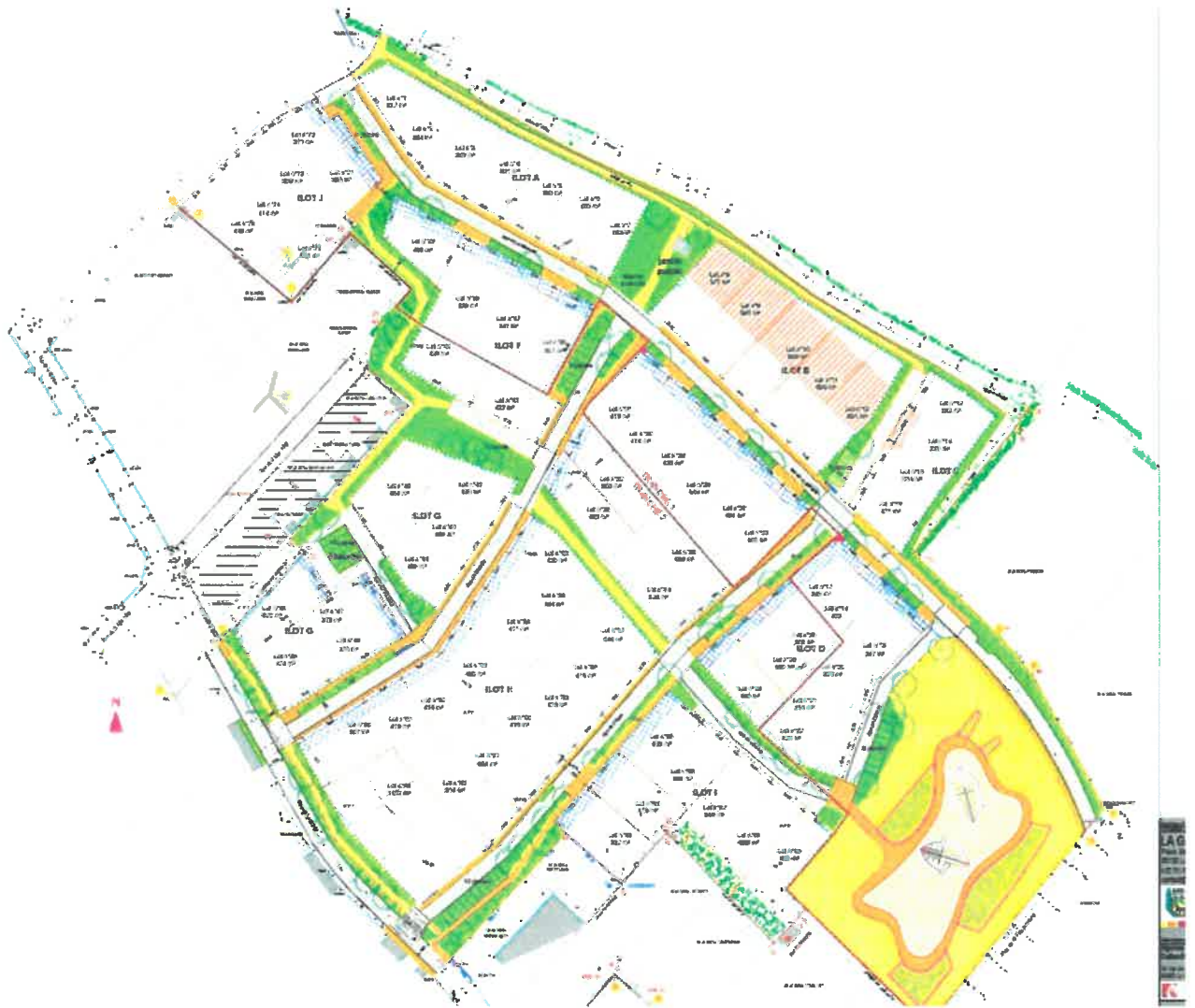
Considérant qu'il a été confié pour la réalisation de cet ouvrage une mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence BTB représentée par Monsieur Laurent TETAUD, en groupement avec Eric ENON // Atelier de l'Empreinte, et ARTELIA,

Considérant que, par délibération en date du 8 novembre 2022, le conseil municipal a validé l'avant-projet sommaire pour un montant de travaux de 2 203 000 € HT, et a autorisé Madame le Maire à signer les pièces du permis d'aménager,

Madame le Maire présente l'Avant-Projet Définitif et explique que :

- Le lotissement du Quartier d'habitation Les Hauts de la Salette, d'une surface de 56 112 m², comprend 75 lots individuels et 1 ilot pour 8 logements locatifs sociaux,
- L'aménagement d'une première tranche de travaux, secteur Nord, permettra de viabiliser la rue de la Marzelle et 38 lots individuels, et de créer les aménagements paysagers du tertre,
- Les autres voies du secteur Sud seront aménagées dans une seconde tranche de travaux,
- Le montant prévisionnel de travaux de voirie et d'assainissement s'élève à 497 200,00 € HT pour le secteur Nord, et à 529 100,00 € HT pour le secteur Sud, soit un total de 1 026 300,00 € HT,
- Le montant prévisionnel de travaux des aménagements paysagers, y compris 2 années d'entretien, s'élève à 139 800,00 € HT pour le secteur Nord, et à 96 500, 00 € HT pour le secteur Sud, soit un total de 236 300,00 € HT.

Madame le Maire propose que l'Avant-Projet Définitif soit approuvé.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide l'Avant-Projet Définitif présenté et fixe l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 1 262 600,00 € HT,
- Autorise le lancement de la phase DCE,
- Autorise Madame le Maire ou son mandataire dans les conditions prévues à la convention de mandat à lancer la/les consultation(s) pour l'attribution des marchés de travaux,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son mandataire dans les conditions prévues à la convention de mandat pour prendre et signer toutes décisions et exécuter tous actes relatifs à la mise en œuvre de la procédure de passation,
- Autorise Madame le Maire ou son mandataire dans les conditions prévues à la convention de mandat à prendre et à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution des présentes,
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe ZH Les Hauts de la Salette.

2- TRAVAUX DE DEPOLLUTION, DESAMIANTAGE ET DECONSTRUCTION D'ANCIENS BATIMENTS DE LA CAVAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention en date du 26 décembre 2019, par laquelle la Commune de La Gaubretière a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée une mission de mandat pour la réalisation des travaux d'aménagement du Quartier d'habitation Les Hauts de la Salette,

Vu l'Avant-projet définitif,

Considérant qu'il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre à AD INGE représenté par Monsieur Fabrice EMERIAU, en groupement avec ABO-ERG ENVIRONNEMENT, pour la dépollution, le désamiantage et la déconstruction d'anciens bâtiments de la CAVAC,

Considérant que, par délibération en date du 8 novembre 2022, le conseil municipal a validé l'avant-projet sommaire pour un montant de travaux de 2 203 000 € HT,

Madame le Maire explique que :

- La commune a acquis à REVELAUD un terrain comportant 3 bâtiments qu'il est nécessaire de supprimer pour viabiliser le quartier d'habitation Les Hauts de la Salette,
- Les différents rapports de diagnostic ont révélé la présence d'arsenic ponctuellement dans les sols, d'hydrocarbures dans un bâtiment, et d'amiante dans les couvertures des bâtiments et réseaux d'évacuation des eaux pluviales,
- Le montant prévisionnel de travaux pour la dépollution, le désamiantage et la déconstruction de ces bâtiments s'élève à 120 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le lancement de la phase DCE,
- Autorise Madame le Maire ou son mandataire dans les conditions prévues à la convention de mandat à lancer la/les consultation(s) pour l'attribution des marchés de travaux,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son mandataire dans les conditions prévues à la convention de mandat pour prendre et signer toutes décisions et exécuter tous actes relatifs à la mise en œuvre de la procédure de passation,
 - Autorise Madame le Maire ou son mandataire dans les conditions prévues à la convention de mandat à prendre et à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution des présentes,
 - Prendre et à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution des présentes,
 - Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe ZH Les Hauts de la Salette.

3- COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant T.T.C.
31/03/2023	DEC-2023-016	Redevance de dispersion de cendres dans le jardin du souvenir n°B22-01/2023.		
03/04/2023		Aménagement zone éco-pâturage Les Vergers.	QUINCAILLERIE DU BOCAGE (85130)	2 128,87 €
11/04/2023	DEC-2023-017	Renonciation à préempter la parcelle ZX 78		
12/04/2023	DEC-2023-018	Attribution de la concession n°843 dans le cimetière communal.		
12/04/2023	DEC-2023-019	Attribution de la concession n°844 dans le cimetière communal.		
12/04/2023		Ventilation du local groupe froid - Restaurant scolaire.	FAUCHET (85130)	2 792,45 €
12/04/2023		Aire de jeux (structure, prestations de pose et contrôle) - Ecole publique du Guémessé	EDEN COM (49360)	14 112,00 €

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ces décisions.

La séance est levée à 21h30

- Tirage au sort dans le cadre de la préparation des Jurés d'Assises pour l'année 2024
6 personnes ont été tirés au sort et seront informés par courrier.

- Informations sur les travaux et projets en cours

- Calendrier des conseils

Dates des conseils 1^{er} semestre 2023 :

- 25 mai
- 29 juin (ou 6 juillet)

Proposition dates 2^{ème} semestre 2023

- 14 septembre
- 12 octobre
- 9 novembre
- 14 décembre
- Information concernant la transmission du procès-verbal : le PV est approuvé en début de séance du mois qui suit (ex : début de séance du 13 avril = approbation du PV du 23 mars). Celui-ci est affiché et diffusé sur le site internet de la commune le lendemain de son approbation. Le lendemain du conseil, la liste des délibérations prises lors de la séance est affichée. Il s'agit de la nouvelle réglementation en matière d'affichage. Un rappel pourrait être fait sur le prochain bulletin.
- La Grande Roue (du 28/04 au 14/05) : fermeture d'une partie de la rue des Alouettes (partie haute à hauteur du Sacré-cœur jusqu'au rond-point de l'Horizon) lors de la soirée d'ouverture.
- Inauguration de la Micro-Folie : Vendredi 2 juin à 15h au Château de Landebaudière. Visite grand public de 17h à 20h.
- Enfance, Jeunesse, Vie Scolaire : Remise des diplômes du Passeport du Civisme au Puy du Fou le 26/06/2023.

Marie Thérèse PLUCHON,
Le Maire



Caroline BILLAUD,
Le Secrétaire,